RÉPUBLIQUE FRANÇAISE DÉPARTEMENT DES HAUTS-DE-SEINE



Monsieur Bertrand BARRE Président du Conseil Communal Du Développement Durable 7 rue des Blanchisseurs 92370 CHAVILLE

Nos réfs : JJG/PG/AV/01-2130

Chaville, le 20 janvier 2011

Monsieur le Président,

Le développement durable est au cœur des préoccupations de la ville de Chaville, notamment pour l'élaboration de son Plan Local d'Urbanisme (P.L.U.) et du Projet d'Aménagement et de Développement Durable (P.A.D.D.) qui en fait partie.

Véritable nouveauté de la loi SRU, l'intention du projet ouvre une voie nouvelle pour la réglementation de l'urbanisme en France. Les collectivités peuvent dorénavant orienter leur vision de développement (nouveaux quartiers, reconquêtes de centralité, meilleure prise en compte de l'environnement...).

Le Projet d'aménagement et de développement durable (P.A.D.D.) exprimera les orientations et les objectifs de Chaville en matière de développement économique et social, d'environnement et d'urbanisme à l'horizon de 10 à 20 ans. Il répondra au principe de développement durable qui inscrit le P.L.U. dans des objectifs plus lointains que sa propre durée.

En 2010, la loi Grenelle II a modifié l'art. L. 122-1-3 en le précisant : le P.A.D.D. « fixe les objectifs des politiques publiques d'urbanisme, du logement, des transports et des déplacements, d'implantation commerciale, d'équipements structurants, de développement économique, touristique et culturel, de développement des communications électroniques, de protection et de mise en valeur des espaces naturels, agricoles et forestiers et des paysages, de préservation des ressources naturelles, de lutte contre l'étalement urbain, de préservation et de remise en bon état des continuités écologiques».

Je souhaite que le Conseil Communal de Développement Durable de Chaville, que vous présidez, formule ses propositions sur le Projet d'Aménagement et de Développement Durable afin que ce dernier s'inscrive dans un projet de ville à long terme, favorisant les actions locales en matière environnementale, sociétale et économique.

La diversité des membres de votre Conseil et leur implication permettra d'enrichir le projet initial. Afin que la Ville puisse examiner utilement vos propositions, je vous remercie à l'avance de me rendre votre avis avant le 31 mars 2011.

Les services de la Ville, mon cabinet et Mr Tampon-Lajarriette, maire-adjoint à l'urbanisme, sont à votre disposition pour tous renseignements complémentaires.

Je vous prie de croire, Monsieur le Président, en l'expression de mes sentiments les Bien anichent à vous le vous remarchet him publiss vous peut 2511.

Jean-Jacques GUILLET meilleurs.

Copie: Mr Christophe Tampon-Lajarriette